



Rapport de la commission des travaux concernant le Préavis No 37/25

Demande d'un crédit d'étude de CHF 408'000.- (TTC) pour la rénovation du centre communal

Monsieur le Président
Mesdames, Messieurs,

La Commission des travaux s'est réunie le mardi 4 février 2025 en présence de Mme Johana Pini municipale en charge de la gestion des bâtiments communaux, M. Laurent Sinner responsable Bâtiments et infrastructures communales ainsi que la commission des finances.

Au préalable, la commission c'était réunie au mois décembre dernier avec Mme Pini et M. Sinner faisant suite à la demande de la commission de prendre connaissance de manière plus approfondie sur l'état du patrimoine immobilier communal et les intensions de planification des futurs travaux de rénovations à réaliser.

Le projet de rénovation du centre communal de Crans, qui a été construit au début des années 80, répond à des enjeux cruciaux tant sur le plan énergétique que fonctionnel. En effet, après plus de 40 ans d'utilisation, il est impératif d'adapter ce bâtiment emblématique aux normes contemporaines et aux besoins croissants des différents utilisateurs de ces locaux.

Le bâtiment actuel ne satisfait plus aux exigences énergétiques en vigueur. La mise en conformité avec la loi sur l'énergie (LVEne) est non seulement souhaitable, mais nécessaire pour que la commune puisse jouer un rôle exemplaire vis-à-vis des résidents de Crans.

La rénovation proposée permettra de réduire significativement la consommation d'énergie, garantissant ainsi des économies substantielles sur le long terme.

L'amélioration des espaces de travail liée à l'augmentation constante de la population, les besoins en matière d'espaces administratifs et de salles de réunion sont essentiels. Le projet prévoit un réaménagement qui optimisera l'utilisation des grands volumes du bâtiment, tout en améliorant l'ergonomie des espaces de travail pour le personnel administratif et la Municipalité. La création de nouveaux bureaux ainsi que de la bibliothèque permettra de répondre aux exigences fonctionnelles actuelles.

La polyvalence des espaces et le réaménagement des salles de gymnastique et de rythmique pour en faire des espaces polyvalents renforceront l'offre de loisirs pour les sociétés locales.

En conclusion, le projet de rénovation du centre communal est un choix judicieux qui allie durabilité, modernité et fonctionnalité. Il répond aux besoins actuels et futurs de la commune et démontre un engagement fort en faveur de la transition énergétique.

Au vu de ce qui précède, la commission recommande au conseil d'accepter le préavis 37/25, tel que présenté et profite de féliciter le travail réalisé en amont par Mme Pini et M. Sinner.

Jacques Pelichet :

Yves Creteigny :

Ulrike Richardson :

Jean-Christophe Pradervand :

Gilles Pilloud (Rapporteur) :

